



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée professionnel
Lycée des Métiers François Camel
Saint-Girons



DEMANDE DE CHANGEMENT DE RÉGIME

Année scolaire :



Ce formulaire doit être complété, daté, signé et transmis exclusivement au service gestion (intendance).



1. ÉLÈVE CONCERNÉ(E)

Nom :

Prénom :

Classe :



2. RESPONSABLE LÉGAL

Nom et prénom :

Téléphone :

Courriel :



3. RÉGIME ACTUEL

(Cocher la case correspondante)

	☐ EXTERNE L'élève ne déjeune pas régulièrement au restaurant scolaire. Possibilité d'acheter un repas au ticket ponctuellement.
	☐ DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS Déjeuner les lundi, mardi, jeudi et vendredi. (Pas de repas le mercredi)
	☐ DEMI-PENSIONNAIRE 5 JOURS Déjeuner du lundi au vendredi.
	☐ INTERNE Hébergement du lundi au vendredi (5 jours / 4 nuitées).



4. RÉGIME DEMANDÉ

(Cocher la case correspondante)

	☐ EXTERNE L'élève ne déjeune pas régulièrement au restaurant scolaire. Possibilité d'acheter un repas au ticket ponctuellement.
	☐ DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS Déjeuner les lundi, mardi, jeudi et vendredi. (Pas de repas le mercredi)
	☐ DEMI-PENSIONNAIRE 5 JOURS Déjeuner du lundi au vendredi.
	☐ INTERNE Hébergement du lundi au vendredi (5 jours / 4 nuitées).



5. DATE SOUHAITÉE DE PRISE D'EFFET

(Sous réserve du respect des délais réglementaires)

..... / / 20.....



7. DATE ET SIGNATURE

Fait à

Le / / 20.....

Signature du responsable légal
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



6. ENGAGEMENT DU RESPONSABLE LÉGAL

Je reconnais avoir pris connaissance :

- ☐ du Règlement régional du service de restauration et d'hébergement des lycées publics d'Occitanie applicable depuis le 1^{er} septembre 2026 ;
- ☐ que l'inscription à la restauration scolaire et/ou à l'internat vaut pour l'ensemble de l'année scolaire ;
- ☐ qu'une seule demande de changement de régime est autorisée au cours de l'année scolaire ;
- ☐ que toute demande doit être adressée exclusivement au service gestion ;
- ☐ que la demande doit parvenir au lycée au plus tard trois semaines avant la fin du trimestre pour une prise d'effet au début du trimestre suivant.



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article 6.3 du Règlement régional du service de restauration et d'hébergement des lycées publics d'Occitanie :

- L'inscription vaut pour l'année scolaire.
- Une seule demande de changement de régime est autorisée par année scolaire.
- La demande doit être reçue par le service gestion au plus tard trois semaines avant la fin du trimestre.
- Le changement de régime prend effet uniquement au début du trimestre suivant, après accord du chef d'établissement.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

RÉCEPTION DE LA DEMANDE

Date de réception :
..... / / 20.....

Demande :

☐ Recevable ☐ Hors délai

N° de demande (année scolaire) :
..... / /

TRAITEMENT PAR LE SERVICE GESTION :

Visa du service gestion :

Date : / / 20.....

DÉCISION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

☐ **ACCORDÉE**
à compter du : / / 20.....

☐ **REFUSÉE**

Motif :

.....

.....

LE PROVISEUR

Jérémy RICHARD

Signature et cachet



Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la restauration et de l'hébergement scolaires. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.